

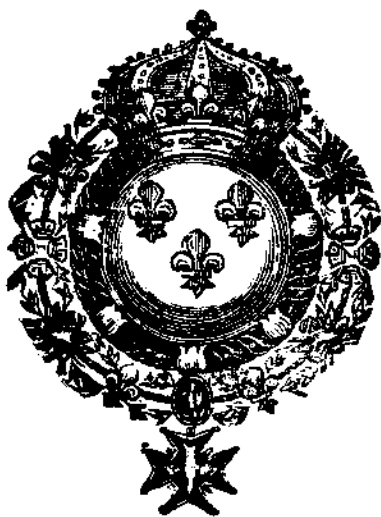
ARRÊST

DU CONSEIL D'ESTAT

DU ROY,

Qui Proroge pendant le mois de Decembre prochain le delay porté par l'Arrest du 10. Octobre dernier, pour placer les Billets de 100. de 50. & de 10. livres, en acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions.

Du 24. Novembre 1720.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE

M. DCCXX.



ARRÊST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY;

*Qui Proroge pendant le mois de Decembre prochain le delay
porté par l'Arrest du 10. Octobre dernier, pour placer les
Billets de 100. de 50. & de 10. livres, en acquisition de
Rentes sur les Tailles & autres Impositions.*

Du 24. Novembre 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Estas.

LE ROY s'estant fait représenter en son Conseil l'Édit du mois d'Aoust dernier, portant Creation de Huit Millions de livres de Rentes sur les deniers de Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Élection que des Pays d'Estats; l'Arrest du 10. Octobre suivant, qui permet aux Porteurs des Billets de Banque de Cent, de Cinquante &

de Dix livres, de les placer jusqu'au dernier du present mois inclusivement dans les Employs indiquez à cet effet; Et Sa Majesté estant informée que plusieurs Particuliers se trouvent encore chargez desdits Billets de Cent, de Cinquante & de Dix livres, que la brieveté du temps & les différentes conjonctures ne leur ont point permis d'employer à aucun desdits usages indiquez; Et voulant leur donner le moyen de retirer desdits Billets tout le soulagement que Sa Majesté a eu intention de leur procurer, par la Creation des Rentes sur les Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Electiõn, que des Pays d'Estats; Oüy le Rapport. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Permis & permet aux Porteurs desdits Billets de Banque de Cent, de Cinquante & de Dix livres de les placer pendant le courant du mois de Decembre prochain en Acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Electiõn que des Pays d'Estats, créées par ledit Edit du mois d'Aoust dernier; Prorogeant à cet effet Sa Majesté pour l'acquisition desdites Rentes pendant ledit temps, & sans esperance d'autre, le delay porté par l'Arrest du 10. Octobre dernier; Et sera le present Arrest lû, publié & affiché par tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-quatrième jour de Novembre mil sept cens vingt. *Signé* PHELYPEAUX.